



Bien préparer votre retraite

Conseils pour la prévoyance financière

Chaque chose en son temps

Le temps passe vite. A peine a-t-on fêté 30 ans que l'on se retourne déjà sur ses 40, 50 ou 60 ans. A chaque période de vie, ses objectifs individuels. Mais il y a un plan qu'il convient de suivre régulièrement, tout au long des années: le plan de prévoyance retraite.

35-50

ans

Epargnez le plus tôt possible

Vous êtes dans la force de l'âge, tant sur le plan professionnel que privé. Vous avez atteint des objectifs et réalisé des rêves. Durant cette période, il est important de réfléchir à l'avenir et d'établir une base financière solide pour sa prévoyance vieillesse.

50-59

ans

Effectuez concrètement votre planification

Quelles sont vos attentes à l'égard de la retraite? Dressez un bilan de votre situation personnelle. Calculez votre niveau de vie. Prenez des mesures de prévention concrètes afin d'éviter d'éventuelles lacunes de prévoyance, au moment de la retraite.

60

ans

Agissez de manière ciblée

Vous approchez de la retraite. Vérifiez votre plan de financement, informez-vous sur les conditions de versement de la rente auprès de l'AVS et de votre caisse de pension. Pensez suffisamment tôt à votre avenir et investissez dans votre prévoyance.

dès 65

ans

Restez flexible

Bienvenue à la retraite! Profitez de la vie, mais vérifiez périodiquement votre situation financière afin de procéder à d'éventuelles adaptations. Car si vous êtes en bonne santé, vous avez encore de nombreux beaux jours devant vous.

Partez à la retraite en toute sérénité

La retraite est un sujet d'actualité, car notre société vieillit. En 2050, plus de 2,5 millions de personnes auront plus de 65 ans en Suisse, soit 50 % de plus qu'aujourd'hui. En parlant d'aujourd'hui; réfléchissez-vous déjà à votre retraite et à votre prévoyance? Avez-vous déjà une idée concrète de comment utiliser votre futur temps libre? Peut-être épargnez-vous déjà depuis longtemps en vue de la retraite? Ou vous avez tendance à procrastiner, quand il s'agit d'épargne? Durant les entretiens, nous entendons souvent dire: «Si seulement je m'en étais occupé-e plus tôt... Mais lorsque j'étais plus jeune, j'avais d'autres priorités». Cette manière de penser et la volonté d'organiser sa vie au mieux ne sont pourtant pas incompatibles avec la prévoyance. Au contraire, une planification financière précoce joue un rôle essentiel dans la prévoyance. Nous serions ravis de vous accompagner sur ce chemin.

Thèmes essentiels pour votre avenir

9 Quel type de logement à la retraite

Actuellement, votre logement correspond à vos besoins. Mais dans dix ans, son entretien ne sera-t-il pas trop onéreux? Voici les raisons pour lesquelles il est judicieux de s'interroger sur son logement, en vue de son utilisation une fois à la retraite.

14 Bilan de situation

Une fois que vous aurez clarifié vos besoins, il faudra vous poser une question cruciale: me sera-t-il possible de conserver mon niveau de vie actuel à la retraite? Un bilan de situation vous apportera des réponses.

20 Votre budget pour la retraite

Plus la liste de vos dépenses sera détaillée, plus il sera facile d'estimer le capital nécessaire pour la retraite. Voici ce à quoi vous devriez penser. Planifier son budget est une tâche complexe. Il arrive parfois qu'on en néglige certains aspects importants. Trouvez le bon interlocuteur pour vous aider.

28 Conseils pour votre avenir

Avez-vous pensé à tout? Dix conseils précieux pour bien préparer votre retraite.



**Votre don en
bonnes mains.**



*Vos moyens sont-ils suffisants pour assurer votre avenir ?
Avez-vous des doutes à ce sujet ?
Ces conseils vous aideront.*



*Quel type de logement pour vous ?
Posez aujourd'hui les fondements qui vous permettront de trouver un logement adapté pour vos vieux jours.*

*D'un point de vue financier, est-il possible de conserver le même niveau de vie à la retraite ?
Cette question mérite toute votre attention.*



Intégrez vos besoins essentiels à votre budget

Plus tôt vous aurez réfléchi à la vie que souhaitez mener à la retraite, plus vous serez en mesure d'aborder cette étape de vie sereinement. Pour cela, il faut examiner précisément vos besoins futurs: souhaitez-vous continuer à travailler? Y a-t-il des activités onéreuses que vous ne souhaitez en aucun cas abandonner? Votre logement actuel sera-t-il encore adapté à vos besoins futurs? Avez-vous mis en place une bonne prévoyance santé? Nous avons réfléchi à ces questions et vous présentons sur les pages suivantes quelques réflexions, pour une retraite la plus sereine possible.



La vie professionnelle



Pour bon nombre de personnes, la vie active ne s'arrête pas au moment de l'âge ordinaire de la retraite. De plus en plus de personnes décident en effet de partir en retraite anticipée. D'autres, au contraire, choisissent ou sont obligées de travailler au-delà de l'âge officiel de la retraite. Quoi qu'il en soit, la situation professionnelle a des conséquences importantes sur la situation financière, avant comme après le départ à la retraite.

Retraite anticipée

Si vous savez déjà que vous ne voulez ou ne pourrez pas travailler jusqu'à 65 ans, il vaut la peine de réfléchir suffisamment tôt au financement de votre retraite. Dans le meilleur des cas, vous avez la possibilité de vous constituer le capital nécessaire et de combler les lacunes éventuelles. Une retraite anticipée peut s'accompagner d'un versement anticipé du capital vieillesse. Un tel versement entraîne toutefois de fortes réductions de rentes. Si une retraite avant l'âge ordinaire n'est pas supportable financièrement, une retraite partielle peut être la solution. En effet, certaines caisses de pension offrent la possibilité de retirer une partie de l'avoir de vieillesse dès l'âge de 58 ans. Le montant de ce capital dépend du degré de la retraite partielle. Une retraite anticipée coûte souvent plus cher qu'on ne le pense; une évaluation au cas par cas s'impose.

Continuer de travailler à la retraite?

De nombreux actifs ne se sentent pas prêts à partir à la retraite à 65 ans, ils souhaitent pouvoir continuer à travailler. D'autres sont obligés de continuer à travailler car ils n'ont pas les moyens de prendre leur retraite à l'âge officiel. En continuant à travailler, l'avoir de vieillesse peut être augmenté et un ajournement de la rente de vieillesse à vie permet de la majorer (**prosenectute.ch/travailler**).

Bénévolat

De nombreuses personnes décident aussi de consacrer leur temps libre à des causes humanitaires ou environnementales. Ils prennent des responsabilités importantes et apprécient le changement par rapport à leur ancien quotidien professionnel. De plus, ils rendent un immense service, qui suscite bien souvent une grande reconnaissance.

Souhaitez-vous vous engager en faveur des personnes âgées?
N'hésitez pas à vous informer sur les diverses possibilités existantes
auprès de Pro Senectute: **prosenectute.ch/benevolat**

Le domicile



Avoir son propre logement est un besoin fondamental. C'est là que nous nous sentons à l'aise et que nous sommes chez nous. C'est pourquoi peu de personnes sont prêtes à y renoncer. Mais qu'en est-il lorsque les forces déclinent? Lorsqu'il devient difficile de s'occuper du jardin? Lorsque l'accès au logement devient pénible sans ascenseur? Lorsque certaines pièces ne sont plus utilisées?

Dans une telle situation, un déménagement peut être ressenti comme une étape très difficile. Mieux vaut anticiper et réfléchir à certaines questions à temps: mon logement sera-t-il encore adapté à mes besoins et serai-je encore en mesure de le financer dans cinq, dix ou quinze ans? De nos jours, il existe nombre de solutions pour mener une vie relativement indépendante, à un âge très avancé.



Le bien-être



Cela commence en prenant de l'âge: un petit bobo par-ci, une douleur par-là... Brusquement, il y a des dépenses auxquelles on ne pensait pas «lorsqu'on était jeune». Mieux vaut prendre des mesures préventives avec une alimentation équilibrée, par exemple, de l'activité physique et des interactions sociales, car ces dernières favorisent le bien-être mental et physique. Pro Senectute propose une multitude d'activités sportives et culturelles destinées à favoriser le bien-être mental et physique à tout âge. Découvrez l'offre pour toute la Suisse sur prosenectute.ch/recherche-cours.

Toutefois, on ne peut jamais exclure qu'à partir d'un certain âge, vous puissiez avoir besoin d'aide, de suivi ou d'aller plus souvent chez le médecin. Pensez à vérifier les prestations de votre assurance maladie. Vérifiez comment couvrir et financer les éventuelles dépenses supplémentaires liées aux soins ambulatoires.

Des événements graves et inattendus peuvent aussi survenir. Brusquement, nous ne sommes plus en mesure de prendre des décisions par nous-mêmes. Cela peut se produire à tout âge. C'est pourquoi nous vous recommandons de réfléchir à vos directives anticipées et à un mandat pour cause d'incapacité, et de régler le cas d'une incapacité de discernement.

On ne sait jamais ce que nous réserve l'avenir. Réglez ce qui vous tient à cœur au moyen de directives anticipées, d'un mandat pour cause d'incapacité, d'un testament ou d'autres dispositions importantes: prosenectute.ch/docupass-fr.

Les loisirs



Lorsque l'on prend sa retraite, on dispose du jour au lendemain de beaucoup plus de temps libre. Certains utilisent ce temps libre additionnel pour s'adonner à des loisirs. D'autres planifient les longs voyages qu'ils avaient toujours voulu faire, mais pour lesquels le temps leur avait manqué. Les loisirs et les voyages représentent des dépenses, c'est pourquoi vous devriez évaluer à l'avance les coûts de ces activités et réfléchir à comment les financer. Offre variée d'activités et de cours proposée par Pro Senectute: **prosenectute.ch/loisirs**.

La vie sociale



La situation familiale revêt une grande importance pour la planification financière. Un célibataire a des besoins différents d'un couple, avec ou sans enfants. A cela s'ajoute le fait que certains événements peuvent se produire au cours d'une vie: un divorce, le décès du conjoint, la naissance d'un enfant à 45 ans et plus, l'accueil chez soi d'un parent âgé, des dettes qu'un ami ne peut plus rembourser... Ce ne sont que quelques exemples qui démontrent que bien souvent, on ne pense pas à l'impact que certains événements peuvent avoir sur notre situation financière à la retraite. Nous y réfléchissons et prévoyons le nécessaire avec vous.

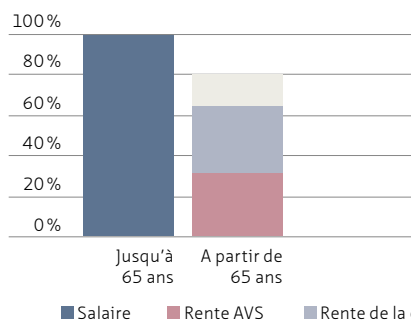


A présent, venons-en aux calculs

Vous connaissez vos besoins, ceux relatifs à votre logement, vos loisirs, votre environnement social et savez déjà si vous souhaitez continuer à travailler après l'âge de la retraite ordinaire ou si vous préférez opter pour une retraite anticipée. Il est alors temps de se poser une question primordiale: serez-vous en mesure de conserver le même niveau de vie à la retraite?

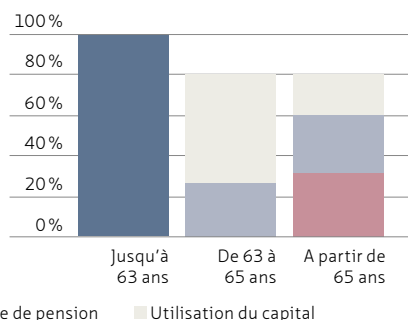
La retraite ordinaire

Lorsque vous prenez votre retraite à 65 ans, vous recevez la rente AVS et la rente de la caisse de pension ou le capital de caisse de pension. Nous tablons sur environ 80 % de votre dernier salaire, afin que vous puissiez maintenir votre niveau de vie. Les écarts de revenus doivent être couverts par l'épargne, si celle-ci est disponible.



La retraite anticipée

Une retraite anticipée a des effets à long terme, qu'il convient d'intégrer suffisamment tôt dans vos calculs. La rente AVS n'est en effet versée qu'à partir de 65 ans. En attendant, vous vivez d'une rente de la caisse de pension réduite et de vos économies. Cela signifie que vous devez compenser un écart de revenu important, sur une durée assez longue.



Le bilan de situation personnelle

Êtes-vous prêt-e pour votre retraite? Le questionnaire ci-après vous permet d'identifier vos besoins personnels en matière de retraite, afin de pouvoir planifier au mieux cette nouvelle tranche de votre existence.

Sécurité pour moi, mon / ma partenaire, mes enfants

Comment envisagez-vous votre avenir après votre retraite? La sécurité lors de cette nouvelle étape de la vie est-elle essentielle à vos yeux?

Situation en matière de logement après la retraite

Avez-vous prévu un changement en matière de logement (achat, vente, déménagement)?

Planification et optimisation des placements

Qu'est-ce qui est important pour vous en matière de placements? Quel devra être le niveau de votre réserve de liquidités?

Planification et optimisation fiscale

Souhaitez-vous réduire durablement votre charge fiscale? Envisagez-vous d'effectuer des rachats dans votre caisse de pension? Avez-vous effectué des rachats dans votre caisse de pension ces dernières années? Si oui, quand et pour quels montants?

Acquisitions

Prévoyez-vous d'effectuer de gros investissements ces prochaines années, p. ex. voiture, voyages, rénovations, etc.?

Retraite anticipée, différée ou partielle, indépendance financière à la retraite

À quel âge souhaitez-vous prendre votre retraite? Vous êtes-vous déjà demandé si vous souhaitez percevoir une rente ou le capital de la caisse de pension?

Planification de la succession

Avez-vous une entreprise dont vous devez planifier la succession?

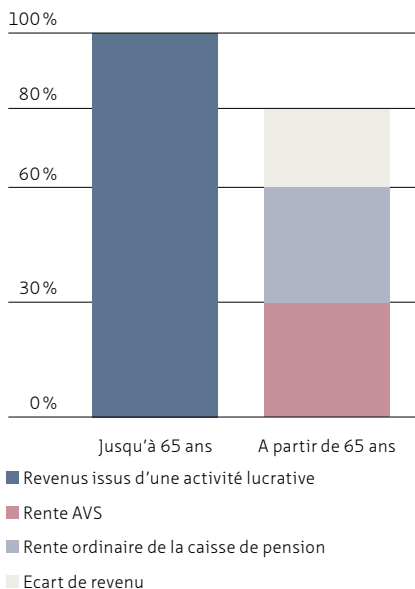
Règlement de la succession

Souhaitez-vous léguer ou donner des parts de votre fortune de manière anticipée?

Passez les dépenses du quotidien à la loupe

L'étape suivante consiste à élaborer un budget. Ainsi, vous pourrez déterminer si vous serez en mesure de conserver votre style de vie à la retraite. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez encore procéder à quelques ajustements ou prendre d'autres mesures d'épargne. Ici encore, la règle de mise est la suivante: plus tôt vous planifiez, mieux vous serez préparé-e pour votre retraite.

Partons du principe que vous prenez votre retraite à l'âge ordinaire de 65 ans et que votre revenu nécessaire pour la retraite se monte à environ 80% de votre dernier salaire. Avec la rente AVS (1^{er} pilier) et la rente de la caisse de pension (2^e pilier), l'écart de revenu sera dans ce cas de 20%, pour autant que vous n'ayez pas versé de cotisations d'épargne à la prévoyance privée (3^e pilier).



Les principes de base de la prévoyance vieillesse



Le principe des trois piliers est le fondement de la prévoyance vieillesse en Suisse.

1^{er} pilier: l'AVS

La rente AVS est déterminée par rapport à l'âge de la retraite ordinaire. Son montant dépend du revenu moyen et du nombre d'années de cotisations. Lorsque l'on n'a pas suffisamment cotisé, il faut s'attendre à une réduction de la rente. La rente minimale est de CHF 1'225, la rente maximale s'élevant à CHF 2'450. Les couples mariés et les partenaires enregistrés perçoivent ensemble au maximum CHF 3'675 (chiffres 2024).

Prestations complémentaires (PC)

Si les revenus des 1^{er} et 2^e piliers et vos économies ne vous permettent pas de subvenir à vos besoins, vous pouvez prétendre à des prestations complémentaires. Votre situation personnelle et financière détermine si

vous avez droit à ces prestations et, dans l'affirmative, à combien elles se monteraient. Si vous percevez une rente de survivant, celle-ci sera remplacée par la rente de vieillesse après le départ à la retraite, à moins que son montant ne soit plus élevé que celui de la rente de vieillesse. Calculez si vous avez droit à des prestations complémentaires à l'aide de notre calculateur de PC: prosenectute.ch/calculateur-pc.

2^e pilier: la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle vise à atteindre, avec le 1^{er} pilier, un revenu de la rente équivalant à 60 % du dernier salaire. L'avoir épargné de la caisse de pension se compose de vos propres versements et de ceux de l'employeur. Cet avoir de vieillesse peut être perçu sous forme de capital ou de rente, selon le règlement de la caisse. Ce dernier se base sur le taux de conversion en vigueur.

3^e pilier: la prévoyance privée

La prévoyance privée est volontaire; elle vise à combler des lacunes de prévoyance et à la constitution d'un patrimoine. Il est possible de souscrire une prévoyance privée auprès d'une banque ou d'une assurance. Les versements effectués dans le cadre de la prévoyance liée sont déductibles fiscalement.

Le coût de la vie

Les dépenses du quotidien jouent un rôle majeur. Il convient pour cela de distinguer les dépenses fixes des dépenses variables car cela vous aidera à élaborer un budget détaillé pour votre retraite.

Les dépenses fixes

- **Logement**
Le loyer mensuel ou les dépenses liées au logement en propriété, y compris les frais annexes.
- **Santé**
Primes d'assurance maladie, visites chez le médecin, médicaments, éventuels frais supplémentaires liés aux soins.
- **Impôts**
Charges fiscales annuelles.
- **Assurances**
Ménage, responsabilité civile, véhicules, assurances vie, etc.
- **Transports**
Abonnement de transports en commun, frais liés au propre véhicule (entretien, carburant, leasing).
- **Télécommunications**
Frais pour abonnements de téléphonie mobile et fixe, télévision et accès internet.

Les dépenses variables

- **Education et divertissements**
Théâtre, cinéma, spectacles, formations et séminaires, etc.
- **Voyages et loisirs**
Vacances et voyages de plus longue durée, loisirs, activités sportives (y compris le matériel).
- **Petits plaisirs**
Un verre de vin, un repas pris à l'extérieur, la consommation de cigarettes, etc.
- **Vie quotidienne**
Lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs et autres moyens auxiliaires, ménage et hygiène, vêtements / cosmétiques, animaux de compagnie, mobilier, cadeaux, etc.

Vous n'avez rien oublié? Vérifiez bien dans vos documents personnels les dépenses régulières qu'il vous faut encore intégrer à votre calcul.

Calculez votre retraite

Lorsque toutes les dépenses pertinentes ont été notées, vous pouvez établir votre budget. N'oubliez pas de prendre en compte d'éventuels acquisitions et investissements. Pensez aux possibles donations et avances d'hoirie, à votre état de santé, à votre hypothèque... Tant que la valeur locative s'applique, il peut être judicieux d'adapter l'amortissement de la somme hypothécaire à votre capacité financière. Pensez également aux variations des intérêts hypothécaires et autres intérêts.

Le but de l'élaboration d'un budget est d'avoir à disposition autant de revenu que nécessaire au maintien de votre niveau de vie et cela, dans la mesure du possible, sans restrictions considérables ni problèmes financiers. Si toutefois cela devait être le cas, il vous faudra alors vérifier votre droit aux assurances sociales complémentaires.

Votre budget personnel

Nom _____

Prénom _____

Revenus

		Actuellement par an	par mois
Partenaire 1	CHF		
Partenaire 2	CHF		
Allocations familiales et pour charge d'assistance	CHF		
Revenus des titres	CHF		
Rendements des immeubles	CHF		
Pensions alimentaires, contribu- tions d'entretien	CHF		
Autres revenus	CHF		
Total			

Revenus après la retraite

Rente AVS partenaire 1			
Rente AVS partenaire 2			
Rente caisse de pension partenaire 1			
Rente caisse de pension partenaire 2			
Rente de vieillesse privée partenaire 1			
Rente de vieillesse privée partenaire 2			
Revenus des titres			
Rendements des immeubles			
Autres revenus			
Total			

Dépenses

		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Loyer (location)				
Loyer (y c. charges)	CHF			
Frais chauffages, charges annexes (décompte final)	CHF			
Total				

Frais de logement (propriété)		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Intérêt hypothécaire	CHF			
Amortissement	CHF			
Frais de chauffage (mazout, gaz, etc.)	CHF			
Ramonage, entretien du chauffage	CHF			
Eau, eaux usées, déchets	CHF			
Assurance bâtiment, impôt foncier	CHF			
Entretien, réparations, jardin, fonds de rénovation	CHF			
	Total			
Énergie, communication				
Électricité, gaz	CHF			
Réseau fixe, Internet, TV, mobile	CHF			
SERAPE, raccordement au télé-réseau	CHF			
	Total			
Impôts				
Impôts cantonal, communal, ecclésiastique	CHF			
Impôt fédéral direct	CHF			
Taxe pompiers, taxe militaire/ protection civile	CHF			
	Total			
Assurance, prévoyance				
Caisse-maladie LAMal (couverture de base)	CHF			
Caisse-maladie LCA (couvertures complémentaires)	CHF			
Assurance ménage, RC privée	CHF			
Pilier 3a partenaire 1	CHF			
Pilier 3a partenaire 2	CHF			
Assurances vie, pilier 3b, autres assurances	CHF			
	Total			

		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Transports publics, vélo, cyclomoteur				
Abonnements (AG, abonnements mensuels, demi-tarif, etc.)	CHF			
Cartes multiparcours, billets individuels	CHF			
Vélo, cyclomoteur (réparations, vignette, essence)	CHF			
	Total			
Voiture, moto				
Taxe véhicules à moteur	CHF			
Assurance, carburant	CHF			
Services, réparations, pneus, vignette	CHF			
Garage, place de parc, frais de stationnement	CHF			
Amortissement, leasing	CHF			
	Total			
Divers				
Abonnements médias	CHF			
Cotisations associations, clubs	CHF			
Frais d'écolage, formation, perfectionnement	CHF			
PC (maintenance, support, amortissement)	CHF			
Loisirs adultes	CHF			
Loisirs enfants	CHF			
Garde d'enfants, aide ménagère	CHF			
Dettes, remboursements	CHF			
	Total			
Pensions alimentaires, contributions d'entretien	CHF			
Ménage				
Aliments, boissons	CHF			
Frais annexes (soins corporels, médicaments, coiffeur, ...)	CHF			
Animaux domestiques	CHF			
	Total			

Dépenses personnelles		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Partenaire 1 Vêtements, chaussures, argent de poche (loisirs, cigarettes, cigares, tabac), repas professionnels pris à l'extérieur	CHF			
Partenaire 2 Vêtements, chaussures, argent de poche (loisirs, cigarettes, cigares, tabac), repas professionnels pris à l'extérieur	CHF			
Enfants Vêtements, chaussures, Argent de poche Repas à l'extérieur	CHF			
Total				
Provisions				
Franchise annuelle (LAMal, LCA)	CHF			
Dentiste, opticien	CHF			
Thérapies (frais de santé non assurés)	CHF			
Vétérinaire, soins animaux	CHF			
Cadeaux, dons	CHF			
Loisirs communs	CHF			
École, camps	CHF			
Imprévu (réserve)	CHF			
Vacances	CHF			
Total				
Autre ne figurant pas sur la liste	CHF			
Épargne	CHF			
Total				

Avant la retraite		Après la retraite	
Revenus		Revenus	
Dépenses		Dépenses	
Différence		Différence	

Trouvons ensemble la solution adéquate



Il y a des milliers de raisons de se réjouir de l'arrivée à la retraite. Ne vous laissez pas décourager si l'analyse de vos revenus et de vos dépenses devait vous révéler quelques points inquiétants ou si vous n'arrivez plus à vous y retrouver, parmi tous ces chiffres et toutes ces informations. Venez simplement nous rendre visite avec vos documents.

Ensemble, nous analysons votre situation financière, discutons de vos objectifs et souhaits et déterminons vos dépenses escomptées. Sur la base de ces informations, nous élaborons différents plans pour votre retraite et vous aidons à faire le bon choix. Afin que vous puissiez façonner votre avenir comme vous l'avez imaginé.

Reconsidérez le tout une seconde fois

Réfléchissez bien à ce qui restera vraiment indispensable une fois que vous serez à la retraite. Laissez reposer vos calculs quelques temps et faites vos comptes à nouveau.



Optimisez vos finances

Une fois à la retraite, est-il vraiment indispensable de rester dans un appartement en location trop grand et onéreux? Est-il possible de réaliser des économies dans certains domaines, sans devoir pour cela se restreindre pour autant? Y a-t-il des choses que vous n'utilisez pas (plus) et qui représentent des dépenses inutiles?



Economisez

Le 3^e pilier offre de nombreux avantages. Il vous évite d'une part des écarts de revenus à la retraite et d'autre part, il est déductible des impôts, dans le cadre de la prévoyance liée. Ce sont deux arguments de poids pour investir dans la prévoyance privée. L'épargne privée vous apporte en effet une certaine sérénité pour l'avenir.



Faites-vous conseiller

Un avis extérieur neutre est précieux pour estimer votre situation financière. Si vous avez des doutes quant au niveau de vie à atteindre à la retraite, n'hésitez pas à vous faire conseiller. Nous restons volontiers à votre entière disposition.



N'hésitez pas à demander de l'aide

Si en dépit de toutes les mesures d'épargne, votre niveau de rente à la retraite s'avère insuffisant, il est toujours possible de déposer une demande de prestations complémentaires. Le calculateur de prestations complémentaires (PC) est d'ailleurs disponible sur prosenectute.ch/calculateur-pc



Soutien privé

Mais que faire, dans le pire des cas? Il faut savoir que des fondations et les églises peuvent compléter les aides de l'Etat grâce à leurs aides financières privées. Avec son fonds d'aide individuelle, Pro Senectute est aussi à vos côtés pour vous aider, si vous ne recevez aucune autre aide financière:

prosenectute.ch/soutien-financier



Bien planifier votre retraite, c'est déjà faire la moitié du chemin!

1.

Pensez suffisamment tôt à votre départ à la retraite et cela également dans le cas d'une retraite anticipée.

2.

Informez-vous le plus tôt possible sur votre prévoyance vieillesse et déterminez le revenu dont vous disposerez à la retraite, ainsi que le capital qui vous sera nécessaire pour maintenir votre niveau de vie. Demandez gratuitement votre relevé de compte auprès de la caisse AVS, afin de pouvoir effectuer une évaluation à temps.

3.

Prenez les bonnes mesures afin de combler les éventuels écarts de revenu. Pour cela également, demandez votre relevé de compte auprès de la caisse AVS.

4.

Vérifiez de temps à autre vos dépenses fixes et variables car celles-ci peuvent évoluer avec le temps.

5.

Faites régulièrement le point sur votre situation de vie car vos besoins et dépenses ne seront certainement pas les mêmes à 40 ou à 60 ans.

6.

A la retraite, les exigences relatives au logement évoluent. Posez-vous la question de savoir si votre logement correspondra toujours à ces besoins ou non.

7.

A la retraite, la santé occupe généralement une place plus importante. Prenez en compte différents scénarios et leurs conséquences financières.

8.

La retraite permet d'avoir plus de temps libre pour les loisirs. Cela signifie donc davantage de dépenses. Elaborez un budget précis pour vos loisirs et voyages.

9.

Listez vos dépenses et relevez les variations les plus importantes. C'est la seule façon de pouvoir réagir à temps, pour garder suffisamment d'argent à disposition.

10.

N'hésitez pas à vous faire aider en faisant appel à un conseiller. Un avis extérieur neutre est souvent constructif.

Demandez conseil et en route vers l'avenir!

Cette checklist indique les documents que vous devriez apporter lors de votre entretien conseil à la Banque. C'est simple: plus nous avons d'informations, plus notre conseil sera efficace.

Pour fournir notre conseil, nous avons besoins des documents ci-après.

Planification de la prévoyance

- Contrat de travail et / ou règlement
- Informations sur les indemnités journalières collective/individuelle
- Certificat de caisse-maladie
- Dispositions LAA, y c. complément LAA
- Certificat d'assurance AVS/extrait CI
- Certificat de prévoyance LPP
- Règlement LPP
- Certificat de prévoyance – assurance pour cadres
- Règlement de l'assurance pour cadres
- Mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées du patient
- Contrats de prévoyance personnels
- Polices d'assurance vie
- Comptes / polices de libre passage

Fortune

- Extraits de dépôt

- Extraits de compte

- Contrat de crédit-cadre et conventions de produit, contrats de prêt, etc.

- Contrat de mariage / convention sur les biens / pacte successoral, testaments

Impôts

- Déclaration fiscale

- État des titres

- Liste des immeubles

- Estimation cadastrale (p. ex. biens immobiliers)

Revenu

- Certificats de salaire

- Compte de résultats / bilan (propriétaire d'entreprise)

- Certificats de rente

-

Ne gardez que le meilleur pour vous

Nous ne pouvons pas vous garantir un avenir sans nuages, car celui-ci dépend de nombreux facteurs sur lesquels nous n'avons pas d'influence. Mais nous pouvons tirer le meilleur parti de votre situation financière, afin que vous puissiez profiter de votre retraite en toute sérénité.



simple, clair, sûr
Docupass



Réglez vos dispositions personnelles – avec le dossier Docupass.

Pour le commander :

prosenectute.ch/shop-directives-anticipées

Pour plus d'informations :

prosenectute.ch/docupass-fr ou 044 283 89 89



Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et de vous accompagner pour votre départ à la retraite.

Vous trouverez de plus amples informations sur :
prosenectute.ch/retraite.

Pro Senectute Suisse

Secrétariat romand

Rue du Simplon 23

1800 Vevey

Téléphone 021 925 70 10

info@prosenectute.ch

www.prosenectute.ch